

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

Compte-rendu du CHSCT du 22 juin 2021

ODJ

- 1. Validation du PV du CHSCT du 17-02-21.
- 2. La campagne DUERP PAP 2019-2021.
- 3. Résultats du TBVS au 31/12/2020.
- 4. Résultats de l'observatoire interne 2020.
- 5. Examen du registre SST.
- 6. Examen des accidents de travail.
- 7. Examen des fiches de signalement.
- 8. Point budgétaire, suivi des actions.
- 9. Questions diverses

Début 9 h00.

- 1. Validation du PV du CHS CT du 17-02-21 accepté à l'unanimité
- 2. La campagne DUERP PAP 2019-2021.

<u>DUERP</u> (document unique d'évaluation des risques professionnelles):

Observations portant sur l'absence de réunion de service dans certaines structures, la DDFIP s'engage à intervenir si constat de problèmes déjà existants.

Nous notons que le risque A n'est plus. Peut-être est-ce dû à une cotation qui épure les risques majeurs ?

Assiste-t-on déjà à la fin de la mesure 6 de l'accord du 20 novembre 2009 visant à l'achèvement de la mise en place généralisée du DUERP dans la fonction publique ?

PAP (programmme annuel de prévention):

Concernant le CDC, nous sommes intervenus pour demander des formations moins généralistes que celles proposées et qui répondent aux divers types d'interlocuteurs. Une formation allant dans ce sens doit être dispensée dans le second semestre. Nos représentants attendent un retour des participants à ces sessions afin de savoir si les objectifs sont atteints.

Le PAP présente ligne 9 que la mise en place du NRP engendre un stress et que les mesures de réorganisation réactualisées (repoussées cause covid) devraient répondre à la problématique.

Nous avons fait part de notre étonnement sur le fait que le remède proposé au NRP est le NRP? Trouvez l'erreur.

- Balf syndicale : <u>fo.ddfip72@dqfip.finances.gouv.fr</u>

AVIS DU CHSCT SUR LE PAP DU DUERP 2019-2021

Les membres du CHSCT de la Sarthe ont pris connaissance du document fourni en qualité de plan annuel de prévention (PAP) et rappellent l'obligation pour l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé des agents ainsi que la mise en œuvre des neuf principes généraux de prévention des risques.

En l'état actuel des documents communiqués préalablement à ce CHS-CT, les membres de celui-ci émettent les observations suivantes.

Extrait du guide sur la prévention des risques psychosociaux (DGFIP bureau RH2C, IRES)

L'article R-4121-1 à 4 du code du Travail oblige les employeurs :

- 1) à transcrire dans un document unique les résultats des évaluations des risques
- 2) élaborer et mettre à jour un programme de prévention
- 3) mettre à jour le document unique et le programme de prévention chaque année ou lors d'aménagements importants
- 4) mettre ces documents à la disposition de l'ensemble des personnels et des acteurs de prévention

Le CHSCT72 constate que les documents présentés restent insuffisants.

Le PAP (33 lignes) doit être un document proposant une approche globale de prévention des risques et non un empilement non qualitatif de certaines lignes du DUERP.

Le PAP est incomplet, car il ne reflète pas suffisamment l'expression des agents et en particulier la non traduction dans le PAP des risques psycho sociaux (RPS) notés dans le DUERP. En effet, les mesures de prévention proposées ne permettent pas, une nouvelle fois, de comprendre les intentions réelles de la DDFIP de la Sarthe pour diminuer en particulier les RPS, en particulier au regard des fermetures et des réorganisations importantes de services.

Les formations ne peuvent pas être les seules réponses aux RPS.

Le CHSCT rappelle, qu'en termes de prévention, se pencher sur les risques psychosociaux, implique d'identifier les facteurs de risques qui relèvent de l'organisation du travail, des relations sociales au travail, des conditions d'emploi, et qui exposent ceux qui travaillent, afin d'imaginer des solutions alternatives, des mesures qui réduisent ou suppriment l'exposition, plutôt que d'attendre l'apparition de symptômes ou de pathologies.

Dans un contexte de restructurations très importantes, les membres du CHSCT demandent à la DDFIP de La Sarthe, un effort encore plus important dans l'accompagnement des agents.

De même, dans le cadre du nouveau protocole télétravail, les membres du CHSCT demandent aussi à la DDFIP de La Sarthe, un soutien et un accompagnement des cadres de proximité afin d'organiser au mieux les réunions et entretiens avec leurs agents.

Les membres du CHSCT rappellent qu'au regard du nombre de services fermés ou restructurés en 2021 et début 2022, une mise à jour importante du DUERP devra être opérée courant 2022.

3. Résultats du TBVS au 31/12/2020.

Nous sommes intervenus sur la prise en compte nécessaire de l'impact de la vie professionnelle sur la vie personnelle et vice versa.

Les responsables d'unité doivent être vigilants et remonter toute forme de problèmes au sein du service.

Par ailleurs il serait bon d'examiner la nature des ruptures conventionnelles et leur origine d'autant que la DDFIP nous informe en fin de séance que 26 postes de B et 24 postes de C (environ 10% des effectifs) n'ont pas été pourvus cette année. Quoi penser ?

- Balf syndicale : <u>fo.ddfip72@dqfip.finances.gouv.fr</u>

Refus de postes? Volonté de ne pas affecter les listes complémentaires?....sauf les contractuels? La DDFIP Sarthe à l'autorisation de la DG d'embaucher à hauteur de 16 personnes sous contrat (décision avant le 02/07). Où est le gagnant/gagnant tant clamé?

Quelques indicateurs :

Indicateur n° 1 - Le taux de couverture des effectifs diminue

TBVS N-2	TBVS N-1		TBVS N	
Données <u>TBVS</u> 88,49 %	(variation +2,3 % par rapport à N-2)	90.56%	(variation -6,6 % par rapport à N-1)	Données TBVS 84,59 %

Indicateur n° 3 - Le nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps (CET) augmente ∑

TBVS N-2	TBVS N-1		TBVS N	
Données TBVS 2162,50	(variation -3,7% par rapport à N-2)	2082	(variation +48,6% par rapport à N-1)	Données TBVS 3094

Indicateur n° 5 - Le volume horaire écrêté augmente √

TBVS N-2	TBVS N-1		TBVS N	
Données <u>TBVS</u>		Données <u>TBV</u> S		Données <u>TBVS</u>
1958	16,6% par rapport à N-2)	1632	+82,5% par rapport à N-1)	2979

Nos représentants restent à votre disposition pour toutes explications complémentaires à la compréhension des tableaux ci-dessous.

4. Résultats de l'observatoire interne 2020.

Un taux de participation en baisse (35 % d'exprimés en Sarthe), peut être lié à une lassitude à répondre à des sondages qui donnent lieu à aucune réponse aux besoins réels et quotidiens des agents (On pourrait se croire au 1^{er} tour des élections régionales et départementales).

La prise de température n'est plus acceptée par le malade.

« Le rythme de changement à la DGFIP est jugé trop rapide par les agents, peu optimistes quant à leur avenir et aux possibilités de promotion, qui pensent que la DGFIP n'avance pas dans le bon sens et ne se sentent pas acteurs des changements conduits. »

Pourtant, aucune raison de s'inquiéter. Dans la conclusion du rapport de la DDFIP, certaines analyses sont sidérantes, et on peut y lire au hasard «Le pessimisme et la

démotivation reculent fortement.... Il apparaît utile de continuer à expliquer les réformes et les changements...ces données relatives à la qualité de vie en hausse sont vraisemblablement impactées par le développement du télétravail pendant la crise sanitaire...... ».

- 5. Examen du registre SST.
- 6. Examen des accidents de travail.
- 7. Examen des fiches de signalement.
- 8. Point budgétaire, suivi des actions.
- 3000 € pour l'achat de sac à dos et autres fournitures.
- Accord de principe pour travaux sur le site de La Flèche (Portail, éclairage extérieur, parc à vélos, aménagement de poste pour personne en situation de handicap).
- -Travaux sur THM se rapportant à une étude acoustique sont reportés pour cause de délais trop brefs pour l'exécution des travaux avant la fin d'année.

9. Questions diverses

- La MDT rappelle les mesures à prendre en amont d'installation de nouveaux services.
- -Travaux agglo : le ragréage et réfection des sols seront effectifs fin septembre (du 23 au 25/09).
- Choc acoustique : accident de travail
- a) consignes :

En amont de la création d'une unité de travail, faire une étude de faisabilité.

Réaliser un audiogramme avant toute mise en service. Au cas présent, dans le standard ad hoc, cet audiogramme n'a pas été testé pour cause d'urgence d'installation du service d'appoint.

b) L'expérience du passé (CDC) n'a pas été retenue. La DDFIP a sollicité le service SRP (service relation public) qui n'a pas donné suite à ce jour.

Il faut donc revoir le matériel et les équipements.

-VMC:

L'analyse de l'air faite au Mans pourrait être réalisée sur les autres sites dont l'état est propriétaire. Sur le Mans, le coût du changement de 2 blocs s'élève à 8000 €. Un cofinancement a été demandé par la DDFIP.

Vos représentants F.O.-DGFiP :





- Anne PUJOL, titulaire, Trésorerie Hospitalière du Mans, tél : 02 53 04 04 11
- Jean-Yves PERDRIAU, titulaire, PCE Le Mans, tél : 02 43 83 82 86